

PLAN DE GESTION DES DONNÉES (DMP)

Le modèle de DMP proposé ci-dessous se base sur le modèle plébiscité par Science Europe au sein du document « *Practical guide to the international alignment of Research Data Management* »¹ publiée en janvier 2021, dans une forme simplifiée.

Aucune des questions ci-dessous n'est **obligatoire**, les chercheurs restent donc libres de répondre à l'ensemble ou seulement une partie d'entre elles, s'ils l'estiment que leur projet ne le nécessite pas. Ils conservent aussi la possibilité d'utiliser un autre modèle de DMP, s'ils l'estiment plus approprié par rapport à leur projet de recherche.

1. Description des données et collecte ou réutilisation des données existantes

- a. Comment les nouvelles données seront-elles collectées ou produites et/ou comment les données existantes seront-elles réutilisées ?
- b. Quelles sont les données (par exemple le type, les formats et les volumes) qui seront collectées ou produites ?

2. Documentation et qualité des données

- a. Quelles métadonnées et quelle documentation (par exemple, la méthodologie de collecte des données et la manière d'organiser les données) accompagneront les données ?
- b. Quelles mesures de contrôle de la qualité des données seront utilisées ?

3. Stockage et sauvegarde pendant le processus de recherche

- a. Comment les données et les métadonnées seront-elles stockées et sauvegardées pendant la recherche ?
- b. Comment la sécurité des données et la protection des données sensibles seront-elles assurées pendant la recherche ?

4. Exigences légales et éthiques, codes de conduite

- a. Si des données personnelles sont traitées, comment le respect de la législation sur les données personnelles et sur la sécurité sera-t-il assuré ?
- b. Comment les autres questions juridiques, telles que les droits de propriété intellectuelle et la propriété, seront-elles gérées ? Quelle est la législation applicable ?
- c. Quelles sont les questions éthiques et les codes de conduite existants, et comment seront-ils pris en compte ?

5. Partage des données et conservation à long terme

- a. Comment et quand les données seront-elles partagées ? Y a-t-il des restrictions possibles au partage des données ou des raisons d'embargo ?
- b. Comment les données à préserver seront-elles sélectionnées, et où les données seront-elles conservées à long terme (par exemple, un dépôt de données ou des archives) ?

¹ Disponible ici :

https://scienceeurope.org/media/4brkxxe5/se_rdm_practical_guide_extended_final.pdf

- c. Quelles méthodes ou quels outils logiciels sont nécessaires pour accéder aux données et les utiliser ?
- d. Quelles méthodes ou quels outils logiciels sont nécessaires pour accéder aux données et les utiliser ?

6. Responsabilités et ressources en matière de gestion des données

- a. Qui (par exemple, le rôle, le poste et l'institution) sera responsable de la gestion des données (c.-à-d. le responsable des données) ?
- b. Quelles ressources (par exemple financières et en temps) seront consacrées à gérer les données et à garantir qu'elles seront trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR) ?